

L'Association Amal pour la femme et le développement El Hajeb présente les résultats d'une nouvelle étude

Criminaliser la violence faite aux femmes est et demeurera pour longtemps encore le cheval de bataille de toutes les ONG féminines. Lutter encore et encore contre ce mal qui ne dit pas son nom et qui ronge en silence, parfois même en toute impunité, la société. C'est le souci qui a animé l'Association Amal pour la femme et le développement - El Hajeb qui présente aujourd'hui même les résultats d'une étude qu'elle a menée depuis des années sur le sujet ainsi qu'une pétition. Autant d'initiatives qui tendent toutes vers la promulgation d'une loi spécifique contre la violence faite aux femmes.

Dix jours durant, soit du 3 au 13 septembre, l'association a exploré la région à travers une caravane baptisée «De la rue au législateur, pas de protection sans une loi spécifique qui criminalise les violences faites aux femmes». Azrou, El Hajeb, Mhaya, Douar Ezzaba à Sefrou et Dhar Lakhmis à Fès, autant de villes et de villages qui ont été visités. Le maître mot étant de sensibiliser autant que faire se peut toutes les composantes de la société civile à ce phénomène. L'occasion également de recueillir le maximum de signatures pour une pétition destinée à être présentée au gouvernement et au Parlement.

Elle a aussi permis aux assistantes sociales de l'Association Amal El Hajeb d'accueillir des femmes victimes de violences en milieu rural, d'être à leur écoute et de leur proposer un conseil juridique assuré par des avocats volontaires, des juristes ainsi que des services médicaux. Peut-être serait-ce le coup de pouce manquant pour relancer le processus législatif ? En tous les cas les efforts ont été conjugués dans ce sens. En effet, l'Association Amal a mené ses travaux en étroite collaboration avec une dizaine associations locales des droits des femmes et avec l'ONG Global Rights. Bien évidemment, il a été tenu compte également du conseil juridique des avocats et juristes de l'association. Par ailleurs, l'élaboration de ces travaux ont pris en considération le plaidoyer international de l'Association Amal, fait en 2011 et en 2012 auprès du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Il faut rappeler par ailleurs que le projet de loi relatif à la lutte contre la violence à l'encontre des femmes se fait toujours attendre. L'on s'en souvient, le texte de loi avait atterri il y a quelques mois au Conseil de gouvernement. Ayant provoqué l'ire des associations féminines qui se plaignaient de ne pas avoir été consultées, il a été renvoyé devant une commission ministérielle présidée par le chef du gouvernement. Depuis, silence radio. Rien de surprenant en fait, c'est juste un autre texte qui se perd dans les méandres de l'administration. Preuve que la lutte

contre la violence faite aux femmes est loin d'être une priorité pour le gouvernement. Ce qui est déjà une violence en soi !

Source: [allafrica.com](http://allafrica.com)